

# Condition Général de Vente Production Vidéo

## VOLT PRODUCTION

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ONT POUR OBJET DE RÉGIR LES RELATIONS ENTRE WALDORF PROD ET SES CLIENTS

Toute commande ou validation de devis implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente ci-dessous du client / demandeur de la prestation. Les clauses du contrat seront définies explicitement sur les devis, et par ces conditions générales de vente.

### DÉFINITIONS

Volt Production" désigne dans ce document Steven Collongues, entreprise individuelle, référencé sous le SIRET N°89786846900015, dont le siège social est situé à Pen An Neac'h, Luzivilly, 29610 Plouigneau.

"Client" désigne toute personne physique ou morale, faisant appel aux services de Volt Production. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers."

### OBJET

Le Client est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet de Volt Production à l'adresse [voltproduction.fr](http://voltproduction.fr). En conséquence, toute commande passée par le Client pour le compte de Volt Production emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

### CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente visent à encadrer la commande par le Client d'une Prestation de Volt Production ainsi que la remise du Produit par Volt Production au Client.

Volt Production et le client restent indépendants, le Client ne pouvant prétendre à aucune exclusivité.

Les présentes complètent les informations présentées sur le Bon de Commande/Devis relativement à la précision de la Prestation commandée par le Client, ou encore des modalités spécifiques de paiement. Tout autre document et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Le Client s'engage à prendre connaissance des présentes avant toute commande.

## PRESTATIONS PROPOSÉES ET FOURNIES PAR VOLT PRODUCTION

Volt Production propose différentes prestations de service listées ci-dessous :

- Captation vidéo au sol ou par drones (stabilisé, FPV, Cinélifter)
- Traitement des fichiers vidéos pour stabilisation et/ou colorimétrie
- Montage vidéo pour réalisation de clip, teasers, film d'entreprise, commercial, reportage, film associatif, ... pour publication sur sites internet, support vidéo pour salons : conventions, réseaux sociaux, ...
- Réalisation d'effets sonore pour agréments les images du montage vidéo
- Post Production, VFX, incrustation 3D, modélisation 3D/VR, Motion Design, montage photo

## DROIT DE PUBLICITÉ

Le Client autorise Volt Production à citer son nom et sa dénomination sociale, les extraits de productions vidéo, à titre de référence pour la promotion commerciale de Volt Production. Le Client peut s'opposer à cette mesure par demande de cession des droits vidéos, qui sera mentionné sur le bon de commande/devis avant signature, ainsi que toutes les clauses relatives à l'image du tiers, pour que ces dernières soient actées entre Volt Production et le Client à matière de communication sur son image.

## TARIF APPLICABLE

Le tarif applicable est défini sur le bon de commande/devis en vigueur au jour de la signature de ce dernier. Sauf mention spécifique, les termes et tarifs de l'offre proposée sont valables dans un délai de 30 jours suivant l'édition et l'envoi du devis/bon de commande au Client.

Le retour de devis/bon de commande signé par le Client vaut bon pour accord et validera les clauses du projet listées sur ce document (sauf en cas d'acompte mentionné sur le devis / bon de commande, qui validera la réalisation de la prestation à réception du paiement).

## CONDITION DE REGLEMENT

Le règlement de la prestation s'effectue comme suit :

- Si indication d'acompte (de 30% du montant de la commande) sur le devis, ce dernier devra être réglé une fois le devis retourné signé pour validation complète de la réalisation de la prestation. En cas de mentions supplémentaires ajoutées par le Client à la suite de l'édition du document, celles-ci ne peuvent être effective seulement si un accord signé de Volt Production est réalisé.
- Le restant du montant de la prestation se fera comme indiqué sur le devis / bon de commande. Si aucune mention n'y est faite, le montant restant est à régler à réception du rendu de la prestation et dans les 30 jours suivant l'envoi de la facture.

Les prix des services détaillés dans le devis / bon de commande sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (art. 293b du CGI), sauf si mention sur le devis.

## RETARDS

Tous retards du fait du client dû à un manque de collaboration : transmission tardive ou de mauvaise qualité de documents nécessaires à la réalisation finale, et de retour sur les rendu et corrections à apporter, libère le prestataire, Volt Production, quant aux délais. Toute modification supplémentaire non comprise dans le contrat / devis fera l'objet d'un devis supplémentaire de la part de Volt Production selon la tarification en vigueur. Le dépassement des délais dans ces conditions ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, retenue ou annulation de commande envers le Client.

Si le retard est causé par Volt Production exclusivement, s'engage à rembourser le Client 10% du montant de la commande par mois de retard. Volt Production ne peut être tenu responsable du retard causé par ses fournisseurs ou partenaires.

Volt Production se réserve le droit de refuser la réalisation d'une prestation envers le Client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

Tout retard de paiement de la part du Client une fois la prestation réalisée, et facture reçue, se verra appliquer une pénalité de 10% du montant total du contrat, une fois le délai de 30 jours à réception de facture dépassé.

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

### 1. Obligations de Volt Production

Volt Production s'engage :

- A respecter et réaliser les termes établis dans le contrat, sous réserve d'impossibilité technique et/ou physique (accident, conditions météorologiques, etc...). Dans ce cas la prestation serait reportée à une date ultérieure, ou l'acompte sera remboursé dans son intégralité au Client.
- A réaliser la/les prestations indiquées dans le devis/commande une fois le devis/commande validé, et, le cas échéant, l'acompte versé.
- Au Respect de la confidentialité des informations fournies par le Client pour la réalisation du devis et de la prestation.
- A réaliser la prestation selon tous les points mentionnés dans le devis / à la commande.
- A fournir un(e) vidéo/support avec musique libre de droit si le Client en fait l'express demande, et que le Client ait possibilité, par défaut, à 3 retours maximum, sauf si autre spécification dans la commande/devis, pour modifications du livrable.
- Que le(s) livrable(s) mentionnés dans le devis/commande soit transmis dans les délais convenus dans ce dernier, ou à défaut, 15 jours après dernières validations du Client.

### 2. Obligations du Client

Le Client s'engage :

- A apporter toute information, élément et document nécessaires à la réalisation de la prestation.

- A obtenir les droits à l'image des participants / intervenants à la prestation. Si aucun droit à l'image n'a été obtenu par le Client, la responsabilité de Volt Production ne saurait être engagée.
- A obtenir l'ensemble des droits de diffusion de toute image, photo, vidéo ou musique qu'il aurait choisi pour la réalisation du contenu produit par Volt Production. Si aucun droit n'est obtenu par le Client, la responsabilité de Volt Production ne pourrait être engagée.
- A informer Volt Production si un participant / intervenant ne souhaiterait plus / pas accorder son droit à l'image. Si un tel changement impacte la réalisation du contenu à délivrer et demanderait de recommencer ou modifier le contenu, des frais supplémentaires liés à ces modifications seront à la charge du Client.

#### ANNULATION / RÉSILIATION DE CONTRAT

L'annulation de la commande/devis si ce dernier a bien été validé par le Client, est possible par l'envoi d'un mail ou d'un courrier recommandé au minimum 15 jours avant la réalisation de la prestation. Dans ce cas, l'acompte sera remboursé au Client. Si la demande est faite dans un délai inférieur à 15 jours, Volt Production se réserve le droit de garder la somme versée en acompte.

#### MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification du devis/commande validé par le Client, engendrant des frais ou prestations supplémentaires, se verrait notifié par un avenant au devis/commande initiale avant la réalisation de la prestation, et validé par chacune des parties.

#### LOIS APPLICABLES

Le présent contrat auquel sont liées ces conditions générales de vente est soumis à la loi française.